



Voiture pretee conducteur disparu

Par **aurore**, le 11/11/2010 à 16:20

Bonjour,
j ai prêté ma voiture (ainsi que carte grise et assurance)à un ami .cet ami peut se faire arreter pour trafic de stups.que faire pour récupérer ma voiture en cas d arrestation de l ami?
puis-je déclarer le véhicule volé? le véhicule en question a 18 ans
à qui puis-je m adresser?

Par **mimi493**, le 11/11/2010 à 18:43

Si vous l'avez prêté et que vous la déclarez volé auprès de la police, c'est la dénonciation d'un délit imaginaire, auprès de l'assurance, c'est une fraude à l'assurance.

Par **Clara**, le 12/11/2010 à 00:20

Commencez surtout à recuperer votre voiture et les documents avant qu'il ne se fasse eventuellement arreter ! Pourquoi attendre le pire quand on peut l'eviter

Par **chaber**, le 12/11/2010 à 06:52

Bonjour,

Selon la loi, il n'y a pas VOL lorsqu'il n'y a pas restitution de matériel prêté. Une plainte serait irrecevable

Si vous déposez plainte pour vol en omettant de signaler qu'il s'agit d'un prêt volontaire sans restitution, vous risquez d'être poursuivie pénalement.

Vous devez, dans un premier temps, envoyez en LR avec AR une mise en demeure de restitution dans un délai de 48h à réception, avant de déposer le dossier devant les tribunaux. La restitution devant se faire dans l'état initial.

Par **Gégé**, le **12/11/2010 à 10:05**

Bonjour,

Concernant le prêt d'un véhicule à une personne qui ne vous la rend pas, il s'agit d'un abus de confiance.

L'article 314-1 alinéa 2 du code pénal réprime cette infraction par 3 ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende.

D'après moi les éléments constitutifs sont bien caractérisés. Il faut donc porter plainte sur cette base.

Par **mimi493**, le **12/11/2010 à 14:28**

A condition que

- soit le prêt écrit avait des conditions pour rendre le bien prêté (date, durée, délai) et que malgré que les conditions soient réalisées, le bien n'est pas récupéré
- soit que le propriétaire ait demandé à la personne de rendre le bien

Or, ici, il n'a pas demandé à récupérer son bien, donc la plainte pour abus de confiance serait passible de poursuite car le délit n'est pas constitué.

Comme le dit Chaber, il faut, au préalable à la plainte, exiger le retour du véhicule (en LRAR pour avoir la preuve de l'avoir demandé, y mettre un délai compatible avec le délai d'acheminement et le temps de venir rendre la voiture, 1 mois c'est bien, 48h me semble abusif) et ensuite, sans retour du véhicule, porter plainte

Par **chaber**, le **12/11/2010 à 19:50**

48 heures à réception est largement acceptable pour la restitution d'un véhicule.

Par **mimi493**, le **12/11/2010 à 19:52**

ça dépend des circonstances, ça pourrait être considéré comme abusif. Imaginez qu'on vous

prete une voiture pour partir en vacances et qu'on exige par LRAR que vous ne recevrez pas, une restitution sous 48h alors que vous êtes à 1000 km.

On ne sait pas où habite la personne, la raison du pret etc.

Par **chaber**, le **13/11/2010 à 06:46**

[citation] ça dépend des circonstances, ça pourrait être considéré comme abusif. Imaginez qu'on vous prete une voiture pour partir en vacances et qu'on exige par LRAR que vous ne recevrez pas, une restitution sous 48h alors que vous êtes à 1000 km.

[/citation]

C'est bien pour cela qu'il faut mentionner à réception (date de l'AR)

En général, ce genre de litige survient après la date prévue pour la restitution.

Par **totor86**, le **01/03/2012 à 15:28**

comment puis je récupérer ma voiture que j'ai prêté a un ami qui ne donne plus de nouvelle merci d'avance

Par **chaber**, le **01/03/2012 à 16:23**

bonjour

1ère étape: LRAR pour lui réclamer la restitution du véhicule sous 48h à réception

Par **totor86**, le **01/03/2012 à 20:41**

merci mais pour envoyer une LRAR il faut avoir son adresse or je ne l'ai pas, la raison c'est que sa copine l'a mis dehors et qu'il m'a dit vivre dans un foyer. Or j'ai déjà appelé tous les foyer de sa région et il ne s'y trouve pas

Par **pat76**, le **02/03/2012 à 18:43**

Bonjour Totor

Votre ami n'a pas de téléphone mobile?

Par **totor86**, le **03/03/2012** à **10:28**

il en a trois que l'on lui soit disant volé a ses dire,alors que celui avec lequel je pouvais le joindre est toujours en service mais personne ne répond.
je ne sais pas quoi faire car la police m'a dit que je ne pouvais porter plainte car j'ai fais l'erreur de pas faire de papier disant que je lui prêter ma voiture